



## **AVIS PUBLIC**

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 17 janvier 2022, à 20 h, le règlement numéro 2021-458 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2022, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc – égout et de la cueillette et traitement de matières résiduelles.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2021-458 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 21 janvier 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Antoine Audet', is written in a cursive style.

Antoine Audet  
Directeur général et greffier  
(Parution et publication Le *Hublot*, le 12 février 2021 et sur le site internet de la Ville, le 21 janvier 2022)